

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 37 (1966)
Heft: 5

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 5 Mai 1966

SOMMAIRE

Le Jura et la navigation fluviale — La représentation suisse à l'étranger
Quelques industries jurassiennes vues à la loupe — Le marché du travail

Le Jura et la navigation fluviale

Un grand projet est en voie de réalisation. Le port de Bourogne connaîtra l'activité qu'on espérait depuis si longtemps mais à laquelle, pendant tant d'années, on n'osait plus croire. Le canton de Berne a acheté des terrains. Le Jura ne peut que s'en réjouir. Il y va de son développement futur.

A ce propos, il vaut la peine de rappeler l'article que, il y a un demi-siècle environ, M. Irmin Lévy, ingénieur à Delémont, publiait dans le journal radical « L'Action » paraissant en cette ville.

Après avoir noté — on était en 1919 — que les efforts de la France tendraient tout naturellement au développement de sa navigation intérieure et à l'agrandissement de ses canaux, M. Lévy rappelait le projet français d'utilisation du canal du Rhône au Rhin.

A l'heure actuelle écrivait-t-il, le canal du Rhône au Rhin n'est praticable aux chalands de 300 tonnes que jusqu'aux environs de Besançon. Les travaux ordonnés assureront la liaison par voie navigable de l'Alsace au territoire français, qui, de cette façon, recevra à bon compte les produits du riche sol alsacien : la potasse, le pétrole, la houille, etc. Or, le canal du Rhône au Rhin effleure pour ainsi dire le territoire suisse puisque, de Boncourt à Morvillars où il passe, la distance n'est que de 9,5 km. L'établissement d'un canal de raccordement de Boncourt ou même de Porrentruy pourrait se faire sans frais énormes. Les différences de niveau Porrentruy-Pont d'Able 410 m. a. n. m. ; Boncourt 370 m. a. n. m. ; Morvillars 330 m. a. n. m., ne sont pas grandes, mais exigeront naturellement un certain nombre d'écluses. Les difficultés techniques n'existent pas. La seule objection qu'on peut formuler serait le faible débit de l'Allaine en temps de sécheresse, situation remédiable aussi.

La France, ajoutait-il, aurait tout intérêt à entreprendre à ses frais l'exécution du canal de la frontière suisse à Morvillars. Elle rattacherait aussi à la voie fluviale des centres industriels tels que Granvillars, Joncherey, Delle. L'entreprise étant de grande utilité générale, nous pourrions compter pour la prolongation de 10 km., jusqu'à Porrentruy,